



**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac  
Séance du 6 novembre 2020**

**Sont présents :**

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, CHEVREUX Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LE SOLLIEC-LELEU Cyrille, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, PLAUD Mathieu, QUEAU Karen.

**Pouvoir :**

Angélique TRESSEL donne pouvoir à Christian LEMEE

Corentin BOUGRO arrivera en cours de séance.

Jean-Claude MAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

*En hommage à Samuel PATY et aux victimes de l'attentat à Nice, une minute de silence est observée.*

**Ordre du Jour :**

- 1) Intégration du budget CCAS au budget communal
- 2) Décision modificative en investissement
- 3) Convention de prestation paie avec le Centre de Gestion de Vannes
- 4) Convention de travaux et d'entretien du patrimoine de Redon Agglomération
- 5) Paiement à la trésorerie par Payfip
- 6) Créances mises en non-valeur
- 7) Dépenses imputables « Fêtes et cérémonies »
- 8) Devis du géomètre concernant le sentier pédestre
- 9) Validation du financement des travaux d'investissement
- 10) Informations au conseil municipal
  - a. Tablettes numériques
  - b. Stagiaires au sein de la commune
  - c. Les mulots
  - d. Divers

**Approbation du compte-rendu de séance du 2 octobre 2020**

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

**1- Intégration du budget CCAS au budget communal**

Depuis 2015, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) des communes de moins de 1 500 habitants peut être intégré au budget communal.

Le Maire informe les conseillers que lors de la séance du CCAS du 24 octobre dernier, ses membres ont validé l'intégration de celui-ci dans le budget communal et la création d'une commission sociale composée des membres du CCAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'intégrer le budget CCAS au budget de la commune ;
- de créer une commission sociale composée des anciens membres élus et bénévoles du CCAS.

Corentin BOUGRO intègre la séance.

## **2- Décision modificative au budget investissement**

Le Maire propose le virement de crédits suivants au budget dépenses d'investissement :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
21	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 700,00€
	2183	Matériel informatique	7 000,00€
	2184	Mobilier	2 300,00€
		<b>TOTAL</b>	<b>+15 000,00€</b>

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
23	2313	Immobilisations en cours	-15 000,00€

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative proposée.

## **3- Convention de prestation paie avec le Centre de Gestion de Vannes**

La commune a la possibilité de confier au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan le soin d'effectuer toutes les opérations nécessaires au règlement de la paie du personnel et des indemnités des élus locaux (calcul de la paie et des indemnités des élus, contrôle des bulletins de paie, déclarations annuelles ...). Cette prestation est contractualisée par une convention payante, le tarif s'établit par bulletin de paie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan la réalisation des opérations liées au règlement de la paie du personnel et des indemnités des élus,
- d'autoriser le maire à signer la convention relative à la prestation paie qui s'achèvera le 31 décembre 2023.

## **4- Convention de travaux et d'entretien du patrimoine de Redon Agglomération**

Sur les routes communautaires de Théhillac, la communauté d'agglomération a la compétence voirie et c'est elle qui se charge de l'entretien de ces routes. Redon Agglomération a proposé aux communes membres qui le souhaitaient d'assurer ponctuellement des interventions courantes sur la voirie et le patrimoine d'intérêt communautaire en prenant en charge financièrement ces interventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable à la signature d'une convention avec Redon Agglomération pour une durée d'un an reconductible une fois par an,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

## **5- Mise en place du paiement en ligne via le dispositif PayFiP**

Monsieur Le Maire rappelle que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services (concession cimetière, cantine, garderie périscolaire ...) via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'offre de paiement en ligne PayFiP permet aux usagers de régler par carte bancaire ou par prélèvement unique sur le site sécurisé de DGFIP.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion au moyen de paiement PayFiP.

Mathieu PLAUD quitte la séance pour des raisons professionnelles.

## **6- Créances mises en non-valeur**

La trésorerie de La Roche-Muzillac demande l'admission en non-valeur des titres de recettes des années 2019 et 2020 correspondants à des factures de cantine scolaire non réglées d'un montant de 96,70€. En effet, ces sommes n'ont pu être mises en recouvrement malgré les nombreuses procédures engagées par le Trésor Public. Le Maire se réserve le droit de poursuivre les relances.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter en non-valeur les titres de recettes proposés pour un montant de 96,70€.

## **7- Dépenses imputables « Fêtes et cérémonies »**

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

## **8- Devis du géomètre concernant le sentier pédestre**

Dans le cadre de la modification du tracé du sentier pédestre communal, la commune doit faire appel à un géomètre afin de diviser les parcelles qu'elle souhaite acquérir, de les border et d'effectuer toutes les démarches administratives qui s'y rattachent.

Monsieur Le Maire soumet aux membres du conseil municipal le devis du cabinet LE MEUR de Saint-Dolay d'un montant de 2 616,00€ TTC. Cette somme sera partagée à montant égal entre la commune et le propriétaire des parcelles Monsieur Christophe MERCIER, soit à la charge de la commune 1 308,00€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le devis proposé par le cabinet LE MEUR,
- autorise le maire à signer le devis et les documents nécessaires.

## **9- Validation du financement des travaux d'investissement**

Trois banques ont été sollicitées afin de proposer une offre concernant un emprunt à court terme de 80 000€ et un emprunt à moyen terme de 80 000€ également. Le Maire expose aux conseillers les propositions des différentes banques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne pour un emprunt de 80 000€ sur 15 ans au taux fixe de 0,36%,
- de retenir la proposition du Crédit Agricole du Morbihan pour un emprunt de 80 000€ sur 24 mois au taux variable de 0,22%,
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces emprunts.

## **10- Informations au conseil municipal**

### **a. Tablettes numériques**

Redon Agglomération a décidé d'équiper tous les conseillers communautaires de tablettes numériques qui seront utilisées pour les réunions et les commissions. Il est proposé aux communes d'acquérir des tablettes pour les élus au prix négocié par Redon Agglomération. La commande d'une tablette avec la 4G a été passée auprès du service informatique de Redon Agglomération.

### **b. Stagiaires au sein de la commune**

Le service technique et le service restauration scolaire/garderie périscolaire accueilleront du 23 au 27 novembre 2020 chacun une stagiaire dans le cadre des stages découvertes de troisième.

### **c. Les mulots**

A ce jour, une seule personne s'est inscrite pour les ateliers numériques. Toutes les personnes de plus de 60 ans intéressées peuvent encore s'inscrire auprès de la mairie y compris les personnes ayant déjà bénéficié de cette formation, dans la limite des places disponibles.

### **d. Sapins de Noël**

Chaque année, la commune commande des sapins auprès des hospitaliers qui ont fait le choix cette année, pour des raisons sanitaires, de ne pas en vendre. Les sapins seront commandés auprès d'autres prestataires.

### **e. Cérémonie du 11 novembre**

Les cérémonies du dépôt de gerbe au monument aux morts est limitée cette année à 6 personnes maximum.

**f. Sécurité routière**

Mikaël MUROS LE ROUZIC explique aux conseillers que des chicanes seront mises de façon provisoire avec des baliroutes « rue de la Barre » et « rue du Cormier » afin de réduire la vitesse avant une installation définitive. Des poteaux bois seront installés au carrefour de la « rue des Châtaigniers » et « rue du Cormier », le long des routes afin de réduire la vitesse et de sécuriser les piétons.

**g. Commission communication**

Cyrille LE SOLLIEC LELEU présente au conseil le choix, fait par sa commission, concernant le cadeau qui sera offert aux nouveaux nés de la commune à partir de mars 2020.

**h. Motion de Redon Agglomération**

Le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal de la motion voté par les maires des 31 communes de Redon Agglomération afin de soutenir les petits commerces fermés lors de ce confinement et envoyée aux Préfectures, aux parlementaires ainsi qu'à la presse.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.  
Prochaine séance du conseil municipal le 18 décembre 2020 à 19h30.**

# INFORMATIONS DIVERSES

## Travaux de l'église

A ce jour, la Fondation du Patrimoine a récolté 7 185,00€ de dons pour les travaux de l'église Saint-Pierre du Moustier. L'appel aux dons se poursuit, vous pouvez envoyer votre participation à la Fondation du Patrimoine ou la déposer à la mairie auprès de Marie CHOTARD.

## Lutte contre l'influenza aviaire

Devant la recrudescence des cas d'influenza aviaire en Europe, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux,
- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles,
- aucune volaille de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse-cour aux personnes indispensables à son entretien,
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres,
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface pour le nettoyage de votre élevage.

## Ramassage des recyclables (bac jaune)

Un point de vigilance concernant le ramassage des bacs jaunes : celui-ci a lieu les semaines paires, or, cette année nous avons 53 semaines. Le dernier ramassage 2020 sera le 24 décembre et le premier en 2021 sera le 14 janvier soit trois semaines entre les deux ramassages au lieu de deux semaines.

## Trésorerie La Roche-Muzillac

A compter du 01/01/2021, la TRESORERIE de LA ROCHE BERNARD n'assurera plus de mission fiscale (recouvrement des impôts des particuliers).

Cette activité sera transférée au service des impôts des particuliers de VANNES (SIP) adresse du SIP:

**Centre des Finances Publiques**

**3 allée du Général TROADEC**

**56 000 VANNES**

**Tél : 0297479860**

Le SIP de VANNES peut vous accueillir sans RDV les Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 8h30 à 12h00 et **sur RDV** les Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 13h30 à 16h00.

Vous pouvez prendre RDV par téléphone ou sur le site internet : **impots.gouv.fr**.

## Vente à emporter

Le restaurant Les Re'7 d'Antan, pendant le confinement, fait de la vente à emporter. Prenez contact au 07.83.20.22.22.